

TERRITOIRES EN IMAGES

PHOTO & CINÉMA DOCUMENTAIRE

24ÈME ÉDITION

NOVEMBRE 2020

APPEL À PARTICIPATION

CONCOURS PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION ARRIMAGE

RÈGLEMENT ET CONDITIONS

Thème : TERRITOIRE(S) EN IMAGE

Date limite d'envoi des projets photos : 30 mai 2020

Le concours photo se déroule en 5 étapes :

1. Les photographes envoient leur projet par mail ;
2. L'association ARRIMAGE opère une sélection parmi les projets reçus et l'indique aux photographes
3. Les photographes sélectionnés envoient les tirages papiers de chaque photo du projet ;
4. Les projets photographiques font l'objet d'une exposition à l'Institut de Géographie
5. Les prix du jury et le prix du public sont remis aux photographes désignés.

L'association envisage de réaliser d'autres expositions à la suite, les photographes seront sollicités au cas par cas pour recueillir leur accord

À qui est ouvert le concours ?

Le concours TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à toutes et tous, sans distinction d'âge ou de profession et y compris étudiants. Chaque photographe ne pourra présenter qu'un seul projet photographique.

À quoi est ouvert le concours ?

Le concours photo TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à tout projet photographique dont l'auteur jugera qu'il comporte un regard documentaire sur le thème de l'édition du festival (TERRITOIRES).

Le projet photographique sera composé de 1 à 10 photos, au libre choix du photographe, composant un projet unique, qui seront par la suite exposés sur des supports rigide fournis par l'Association au sein d'une scénographie spécifique.

Le point de vue documentaire du projet photographique sera particulièrement pris en compte

La valeur d'impression des projets photographiques est limitée à 150€TTC pour la totalité du projet, l'Association ne souhaitant pas de divergences trop importantes dans le traitement des tirages photographiques. Le photographe justifiera un éventuel emploi de Dibond, contrecollage ou autre dispositif spécifique différent du papier photo.

Les photographes peuvent choisir de ne pas exposer sur panneaux et préférer d'autres supports à leur convenance. Dans ce cas, le photographe réalisera l'ensemble de son support (livre, support plié type accordéon, mobile, photos sur pvc transparent ... Ce souhait sera explicité dans le bulletin d'inscription et le photographe précisera son projet.

Comment participer ?

Les photographes enverront un seul projet sur le mail de l'association Arrimage (asso.arrimage@gmail.com) comportant :

- En objet du mail « TEI2020 – PHOTOS – (nom du projet) »
- Le bulletin d'inscription, format pdf (détail ci-après)
- Chaque photo individuellement, dans un format permettant de l'apprécier individuellement autant sur un écran d'ordinateur qu'en projection.

Bulletin d'inscription :

- Nom du/des photographes
- statut : professionnel, amateur, étudiant
- Titre du projet
- Pour chaque photographie :
 - o Titre
 - o lieu de prise de la photographie
 - o date de prise de la photographie
 - o dimension largeur x hauteur de chaque photographie conforme à l'impression envisagée
- Note d'intention qualifiant le projet, limitée à 2000 caractères. Cette note sera intégrée au cartel de présentation du projet pour l'exposition

L'ensemble de ces éléments participent au choix :

- en premier temps celui de l'Association Arrimage d'exposer le projet photographique
- en deuxième temps celui des jurys

Les projets photographiques seront jugés tels que reçus, à l'écran et en projection, tous dans les mêmes conditions de visualisation.

Quand sera connue la sélection ?

La sélection sera rendue publique en juillet 2020 auprès des photographes sélectionnés.

Que dois-je faire à la suite d'une sélection ?

Vous aurez jusqu'au 1er octobre 2020 pour envoyer les tirages papier de vos photos à l'adresse : Association Arrimage, Institut de Géographie, 191 rue Saint Jacques, 75005 Paris. Ces tirages devront respecter les dimensions indiquées sur le bulletin d'inscription fourni lors de la présélection. Ils pourront également être remis en main propre à l'Institut de Géographie. L'association Arrimage ne saurait en tout état de cause être tenue responsable de la perte des documents et données des candidats avant leur bonne réception au siège de l'association.

Dates et lieu du festival ?

Le festival se déroule en novembre 2020 à l'Institut de Géographie de Paris. Les photographies sont exposées dans son hall, sur une scénographie mise en place spécifiquement. En fonction des financements et orientations de l'Association, il pourra être réalisé dans le cadre du festival une 2^e exposition sur un site différent. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Qui attribue les prix ?

Le jury photo du festival est composé de professionnels de l'image, d'étudiants et d'enseignants. Sa composition sera connue et publiée au plus tard à l'ouverture du festival. Le jury se réunit la journée du samedi. Durant toute la durée du festival, le public est appelé à voter pour le projet photographique qu'il jugera le plus pertinent. Le dépouillement des votes se fait par l'association ARRIMAGE une heure avant la remise des prix honorifiques.

Que deviennent les travaux/projets photographiques après l'exposition ?

L'association ARRIMAGE conserve les travaux/projets photographiques et travaille à la diffusion de l'exposition dans d'autres lieux. Les photos envoyées pourront faire l'objet d'autres expositions après accord du photographe. Les photographies pourront également être proposées rendues au photographe, à la discrétion de l'Association, ou détruites. Il est à noter que l'Association Arrimage assure la surveillance des œuvres qui lui sont confiées mais ne saurait en aucun cas être responsable de l'éventuelle dégradation des tirages photographiques du fait de heurts, chutes, dégradations volontaires.